

Questionnaire Habitants PCAET de la CC du Haut Val d'Oise

L'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial



La Communauté de Communes du Haut Val d'Oise a lancé, en mars 2021, l'élaboration de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ce plan est un document de stratégie réglementaire, issu de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015.

Ce projet de territoire vise à répondre à l'urgence climatique en diminuant les émissions de gaz à effet de serre (GES) et en adaptant le territoire aux effets de la crise climatique, à diminuer les consommations énergétiques du territoire tout en développant les énergies renouvelables, en renforçant le stockage carbone, et à lutter contre la pollution atmosphérique.

Concrètement, le document s'organise en 3 grandes parties :

- Un diagnostic climat-air-énergie
- Une stratégie territoriale
- Un plan d'actions

La stratégie territoriale a été co-construite avec à la fois les élus du territoire (communes et communauté de communes) et les partenaires institutionnels (Département, État, Chambres consulaires, Syndicats, Parcs naturels régionaux, etc.).

La CCHVO s'est donc fixée des objectifs ambitieux de réduction de 90 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, de réduction de 45 % la consommation d'énergie, et d'une production d'énergie renouvelable portée à 25 % de la consommation totale. En complément de ces engagements, la collectivité inscrit des objectifs en matière d'adaptation du territoire aux nouvelles conditions climatiques : chaleur, ressource en eau, biodiversité, alimentation...

Pour ce faire, la collectivité élabore un plan d'actions visant à répondre aux objectifs des 3 axes de sa stratégie :

1. Maintenir un cadre de vie de qualité en cohérence avec le caractère semi-rural et le bien-vivre du territoire ;
2. Favoriser un aménagement vertueux dans les modes de déplacements ;
3. Promouvoir une économie locale, décarbonée et respectueuse des ressources.

La parole vous est donnée via une période de concertation à destination des habitants du territoire communautaire.

Pour ce faire, remplissez le questionnaire entre le 17 octobre au 18 novembre 2022.

Liens utiles

[Questionnaire en ligne](#)